

Vendredi 14 janvier 2022 – N°3412



L'ÉDITO

DU PRÉSIDENT

Lazreg BENELHADJ **Président de la Ligue Ile-de-France de Natation**
Vice-Président de la Fédération Française de Natation

Cher.e.s Président.e.s ,
Cher.e.s Licencié.e.s,

Pour commencer et comme tout le monde accueille cette nouvelle aube avec l'espoir dans leur âme et le bonheur dans leur cœur, je vous souhaite une bonne année faite de rêves et de joies. Avec tous mes vœux ! Que 2022 soit l'année du retour :

- Le retour de notre sport au premier plan :

Comme vous pourrez le constater, en 2019 la ligue se positionnait au 6^{ème} rang du plus grand nombre de licences en Ile-de-France. Ce chiffre ne reflète en rien la réalité de nos clubs. Nous sommes sur une bonne dynamique puisque nous avons d'ores et déjà dépassé, au 01 janvier, le volume total de licences de la saison 2020/2021. Mais nous sommes encore loin du compte. Il faut impérativement que vous puissiez continuer vos efforts. Le manque de licences risque de compromettre la capacité de représentativité de la ligue et de nous affaiblir lors de nos échanges face à nos partenaires. La prise de licences est une charge financière pour les clubs, mais une « bonne charge ». Nous parlons d'investissement qui renforcera votre représentativité. Nous devons impérativement intégrer le « TOP 3 » avec plus de 100.000 licences au compteur. C'est clairement l'objectif identifié.

- Le retour à une pratique plus conventionnelle :

Nous espérons tous que les masques, les contrôles, les accès limités seront un lointain souvenir. Même si ces dispositifs ont été nécessaires pour préserver la santé des plus fragiles, ils ont grandement participé à une érosion de la pratique dans certaines catégories d'âge. Il va nous falloir nous relever les manches et faire preuve d'ingéniosité pour attirer, à nouveau, nos pratiquants dans nos clubs, dans nos lignes d'eau. La natation va et doit se réinventer dans la pratique.

- Des performances à la hauteur de notre région :

Que ce soit en natation course, en water-polo, en eau libre, en natation artistique ou encore en plongeon, la ligue est présente et brille. Il suffit de regarder les résultats des divers championnats de France qui ont eu lieu fin 2021. Encore bravo à toutes et tous. Il est nécessaire et impératif que nous travaillions, désormais, à la manière dont nous allons pouvoir garder nos Nageurs sur le territoire et surtout dans nos clubs. Même si, depuis la saison dernière, la courbe s'inverse.

- Une formation exemplaire :

Nous avons à cœur d'accompagner nos clubs, nos dirigeants et nos entraîneurs dans la construction du chemin vers l'excellence. Une excellence qui se veut accessible et pérenne. Tous les élus, tous les salariés et les conseillers techniques de La ligue y travaillent avec enthousiasme.

C'est sur ces quelques notes ambitieuses que je terminerai en vous souhaitant, à nouveau, une merveilleuse année 2022 et en comptant sur votre implication pour que nous arrivions au constat de : 1 adhérent en clubs = 1 licence, pour une Natation Francilienne forte et ambitieuse
Vive notre sport, vive la Natation et à bientôt aux bords des bassins.

ISSN 2679-0718 (imprimé)

ISSN 2744-0435 (version en ligne)

163, boulevard Mortier 75020 PARIS - Tel. : 01 40 31 19 20

<http://www.lif-natation.fr> - email : lif@lif-natation.fr

Siret : 784 808 818 000 24 - NAF 9312 Z - N° de déclaration d'existence : 117 522 584 75

SAUVEZ DES VIES
**RESTEZ
PRUDENTS**



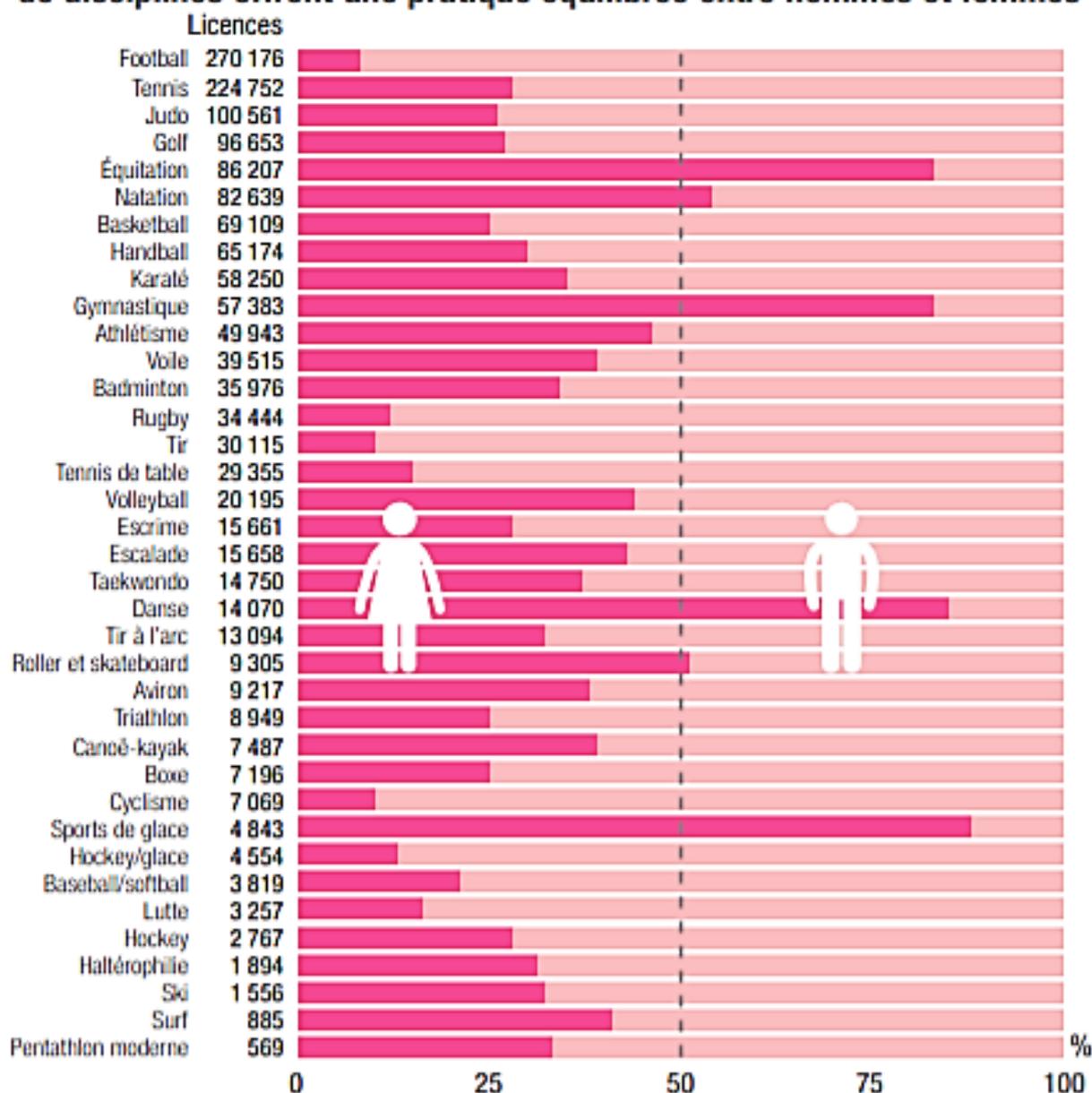
LICENCES ÎLE-DE-FRANCE

Source :

IRDS : Institut Régional du Développement du Sport :

LES CHIFFRES CLÉS DU SPORT EN ÎLE-DE-FRANCE 2021

La place privilégiée du football et du tennis en Île-de-France. Peu de disciplines offrent une pratique équilibrée entre hommes et femmes



▶ **ERRATUM BO 3411**

Championnats de France Jeunes :

Avec toutes nos excuses pour les oublis dans les résultats du BO 3411:

 **Le relais 4x100 4N messieurs du NEPTUNE CLUB DE France ; Champion de France en 4'16''82 (BOUSSION Augustin, VANDELOGT Sebastian, KOUADIO-LE REST Liam, TAILLADE Clément)**

 **KOUADIO-LE REST Liam du NEPTUNE CLUB DE FRANCE 3^{ème} du 100 Papillon messieurs jeunes 3 en 1'00'41**

Suite à une modification sur le site FFN du tableau des médailles clubs du championnats de France Jeunes ; voici le classement actualisé des clubs franciliens :

Classement des clubs :

Tous podiums confondus (Jeunes 1-2 - Jeunes 3 – Relais)	IDF	FR				Σ
SN VERSAILLES	1 ^{er}	2 ^{ème}	5	7	8	20
NEPTUNE CLUB DE FRANCE	2 ^{ème}	14 ^{ème}	2	0	2	4
CNO ST-GERMAIN-EN-LAYE	3 ^{ème}	19 ^{ème}	1	6	2	9
US IVRY-SUR-SEINE	4 ^{ème}	27 ^{ème}	1	1	1	3
CN VIRY-CHÂTILLON	5 ^{ème}	30 ^{ème}	1	1	0	2
RACING CLUB DE FRANCE	6 ^{ème}	38 ^{ème}	0	2	0	2
AQUA VALLÉE-DE-CHEVREUSE	7 ^{ème}	42 ^{ème}	0	1	2	3
TRI-AVENTURE PAYS DE FONTAINEBLEAU	8 ^{ème}	43 ^{ème}	0	1	1	2
CA ORSAY	9 ^{ème}	44 ^{ème}	0	1	0	1
CN FONTAINEBLEAU-AVON	10 ^{ème}	55 ^{ème}	0	0	1	1

Tous les résultats en lien ci-dessous :

<https://ffn.extranat.fr/html/dossiers/2833.pdf>

▶ **NATATION HANDISPORT**

Félicitations à **Alex PORTAL** du CNO ST-GERMAIN-EN-LAYE qui bat 3 records du monde sur 400m NL, 100m NL et 200m 4N et 1 record d'Europe sur le 100m Papillon, catégorie S13 lors des Championnats de France handisport Petit Bassin.

https://m.facebook.com/watch/?v=414423630423707&_rdr

NATATION ARTISTIQUE

Compte-rendu de la Commission natation artistique du 12 janvier 2022

Présentes :

- Marie-Christine MONGIAT
- Françoise NOYER
- Francine OCHANDO
- Laurence DOISNEAU
- Christine GRACIOT
- Muriel CHASTAGNER
- Dominique BASSET

Excusées :

- Nathalie LAVOUX
- Martine ESTEVES
- Noémie LONE

La commission Natation artistique présente ses meilleurs vœux à l'ensemble des clubs pour cette nouvelle année !

Ces dernières semaines sont marquées par la reprise de l'épidémie et beaucoup de clubs nous font part des perturbations auxquelles ils doivent faire face. Notre discipline est principalement un travail d'équipe et cette situation pénalise significativement la préparation des épreuves collectives. Ce constat est partagé et nous devons nous adapter à la situation pour nous préparer au mieux aux différentes échéances.

Il est impératif que les clubs respectent les consignes sanitaires sur les lieux de compétitions et les rappellent à leurs nageurs, accompagnateurs et officiels.

Les consignes sanitaires actuelles imposent

- Le contrôle du pass-sanitaire pour les plus de 12 ans et l'accès est autorisé uniquement si ce dernier est valide.
- Le port du masque dans les établissements, ce dernier doit être ôté uniquement lors de l'entrée dans l'eau.

1. Challenge Néphéliane les 22 et 23 janvier 2022 (Pontault-Combault)

Lieu : LE NAUTIL - Route Départementale 21 - 77340 Pontault-Combault

*Les pas sanitaires seront vérifiés à l'entrée avant de rentrer dans l'établissement (à partir de 12 ans).
Le port du masque est obligatoire pour les plus de 6 ans dans tout l'établissement y compris pour les compétiteurs.*

Programme de la compétition

➤ Samedi Catégorie Jeune

Ouverture des portes à 14H00

Si assez d'officiels (juges, secrétariat et Délégués aux nageurs) il y aura 3 groupes (entre 30 et 35 nageurs par groupe)

G1 - Ariane

G2 - Rio

G3 - Ecarts

Rotation des groupes complets

1^{ère} rotation

G1 - Rio

G2 - Ecarts

G3 - Ariane

2^{ème} rotation

G1 - Ecarts

G2 - Ariane

G3 - Rio

- 14h15 - 14h45 Echauffement imposés et écarts
- 15h00 - 16h45 Réunion jury
- 15h00 - 16h45 Début des imposés
- 15h15 - 16h30 Début des écart (2/2)
- 17h00 - 17h30 Echauffement natation

- 17H30 Explications du starter
- 17H45 - 19H00 Natation
- 19H30 Remise des récompenses

➤ **Dimanche Avenir**

Ouverture des portes à 12H45

- 13H00 - 13H45 Echauffement Imposés
- 14H00 Réunion jury
- 14H15 Début des imposés
- 16H00 - 16H30 Echauffement natation
- 16H45 Explications du starter
- 17H - 18H30 Natation
- 17H20 Début des écart (3/3)
- 19H00 Remise des récompenses

2. Formation des officiels et recyclage et examen d'écrit (C et B)

Date : Dimanche 23 janvier matin (9H30-12H30)

Lieu : LE NAUTIL - Route Départementale 21 - 77340 Pontault-Combault

Salle sous l'espace forme au bout du site

Environ 12 personnes inscrites à ce jour

Les inscriptions restent possibles auprès de Marie-Christine MONGIAT et la LIF

!! Pour rappel le règlement impose

Présence d'1 juge du niveau de la compétition, par club pour 5 nageurs engagés et ce par ½ journée de compétition

La commission, s'inquiète du peu de nouveaux candidats en tant aux formations d'officiels.

3. Tournoi de ballet des 12 et 13 février sera organisé sur Rueil Malmaison

- Pour la catégorie junior toutes les épreuves
- Pour les jeunes les Ballets d'équipes libres et Highlight avec possibilité de réduire le temps de 30" (+ou -15)
- Pour les Seniors TC les Ballets d'équipes libres et Highlight avec possibilité de réduire le temps de 30" (+ou -15) attention seront acceptés uniquement les ballets dont les nageuses ne nagent pas en Juniors en parallèle.

4. N2 juniors (26 et 27 mars 2022)

Nous restons à la recherche d'un bassin pour l'organisation de cette compétition qualificative pour les Championnats De France.

Le club du GPSE Corbeil demande si l'organisation est possible dans sa piscine (attention peu de fond).

5. Poussines (18 juin) et synchronat 19 juin

Nous restons à la recherche d'un bassin pour l'organisation de ces 2 évènements

6. Collectif INSEP

Le groupe avenir de l'INSEP s'entraîne régulièrement les week-ends. Ces entraînements sont ouverts aux entraîneurs qui souhaitent se former - Animation : Céline KOECHLIN

DATE et HORAIRES	LIEU	CLUB ACCUEIL
Dimanche 16 janvier 2022 9H30 à 12H30	Piscine Armand Massard 66 Bd du Montparnasse 75015 Paris	STADE FRANÇAIS
Samedi 22 janvier 2022 12H30-16H00	9 Rue du Bas Coudray 91100 Corbeil-Essonnes	GPSE CORBEIL
Samedi 5 février 2022 10H30-15H00	37 Bd Paul Vaillant Couturier 93700 Drancy	JA DRANCY
Dimanche 13 février 2022 14H00- 18H00	LE NAUTIL Route Départementale 21 77340 Pontault-Combault	ANS LES AQUARINES

Les entraîneurs intéressés doivent se faire connaître auprès de la ligue IDF (nat-synchro@lif-natation.fr), le calendrier pouvant évoluer, il est important de se faire connaître afin d'obtenir les informations en temps réel.

Les autres dates seront transmises ultérieurement.

7. Officiels

Candidature Officiels A

Réception de la candidature d'Aurélie GANDON.

8. Championnats de France Junior (11 au 17 avril 2022)

Ces derniers auront lieu à Tours.

9. JO 2024

Pour ceux qui souhaite s'investir dans l'organisation des JO 2024, il est nécessaire de se rapprocher du COJO

Sélections Equipes de France



3 nageuses du collectif Jeunes ont participé au stage comptant pour la 3ème étape de sélection de l'Equipe de France Jeunes :

Prune TAPIE
Lénie BONNIN
Laëlys ALAVEZ

A noter que Laëlys ALAVEZ a tenté en parallèle les sélections de l'Equipe de France Juniors où elle a été également sélectionnée.

Bravo à toutes ces jeunes filles et aux coaches pour l'excellent travail de préparation.

▶ WATER-POLO

Sélection nationale :



Félicitations à **MARZOUKI Mehdi et SAUDADIER Rémi du CN NOISY-LE-SEC** pour leur sélection en équipe de France A Masculine.

Ils participeront tous deux au stage de préparation World League à l'INSEP du vendredi 14 au lundi 17 janvier 2022 ainsi qu'à la World League qui aura lieu à Berlin (Allemagne) du lundi 17 au mercredi 19 janvier 2022.

▶ PRÉVENTION DES VIOLENCES ET DÉRIVES SEXUELLES

Dans le cadre du plan régional de la prévention des violences et dérives sexuelles dans le sport, la DRAJES propose des sessions de sensibilisation accessibles à tous.

Compte-tenu du contexte sanitaire ces séances se déroulent en distanciel, via l'outil Zoom. Vous assisterez aux interventions conjointes de Hélène RENAULT-CHEMIN, intervenante pour l'antenne régionale du Colosse aux pieds d'argile et de Guillaume DORAI ou de Benjamin FREMIOT qui font partie de LOG.in Prévention et traitent de l'éducation à l'utilisation citoyenne du numérique.

Pour s'inscrire, il suffit de recopier le lien dans votre barre de navigation (lien Weezevent). Il s'agit d'une billetterie gratuite : sélectionnez un billet (flèche située en-dessous de "quantité") et laissez-vous guider.

Vous recevrez votre lien de connexion Zoom par mail 24 heures avant la tenue de la session.

2 - Session de sensibilisation violences et dérives sexuelles vendredi 28 janvier 2022 de 10h00 à 13h00
<https://my.weezevent.com/session-sensibilisation-violences-et-derives-sexuelles-1>

3 - Session de sensibilisation violences et dérives sexuelles jeudi 17 février 2022 de 10h00 à 13h00
<https://my.weezevent.com/session-sensibilisation-violences-et-derives-sexuelles-10>

4 - Session de sensibilisation violences et dérives sexuelles samedi 12 mars 2022 de 10h00 à 13h00
<https://my.weezevent.com/session-sensibilisation-violences-et-derives-sexuelles-3>

5 - Session de sensibilisation violences et dérives sexuelles jeudi 31 mars 2022 de 19h00 à 22h00
<https://my.weezevent.com/session-sensibilisation-violences-et-derives-sexuelles-4>

6 - Session de sensibilisation violences et dérives sexuelles mardi 19 avril 2022 de 10h00 à 13h00
<https://my.weezevent.com/session-sensibilisation-violences-et-derives-sexuelles-5>

7 - Session de sensibilisation violences et dérives sexuelles jeudi 12 mai 2022 de 19h00 à 22h00
<https://my.weezevent.com/session-sensibilisation-violences-et-derives-sexuelles-6>

8 - Session de sensibilisation violences et dérives sexuelles mardi 7 juin 2022 de 10h00 à 13h00
<https://my.weezevent.com/session-sensibilisation-violences-et-derives-sexuelles-7>

9 - Session de sensibilisation violences et dérives sexuelles jeudi 16 juin 2022 de 19h00 à 22h00
<https://my.weezevent.com/session-sensibilisation-violences-et-derives-sexuelles-8>

► Plans « J'apprends à Nager » et « Aisance Aquatique »



Depuis le 1^{er} Janvier 2022, La ligue Ile-de-France de Natation s'est positionnée comme structure coordinatrice/organisatrice pour les plans « J'apprends à Nager » et « Aisance Aquatique » auprès de la FFN.

Par ce positionnement, La ligue devient le relais entre les clubs et la FFN sur la région Ile-de-France concernant ces deux dispositifs.

Si vous souhaitez mettre en place ces dispositifs dans vos associations, vous pouvez retourner le formulaire d'agrément et le listing d'inscription à la Ligue Ile-de-France de Natation qui se chargera de transmettre votre dossier à la FFN.

Pour les clubs qui n'ont pas répondu directement à l'appel à projet ANS, et qui souhaitent mettre en place l'un de ces dispositifs, la ligue peut apporter un soutien financier à ces associations.



Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter Nicolas GUY à : n.guy@lif-natation.fr

► Classement Régional des clubs 2021 Natation Course »

https://ffn.extranat.fr/webffn/nat_classements.php?idact=nat&go=cnc&idsai=2021&idclt=&idzon=dep|1592

Classement régionale des clubs NC [Classement National]		Nombre de points	Nombre de compétiteurs	Détails des 3 thèmes du CNC Natation course		
				LE NAGEUR	LE CLUB	L'ÉQUIPE
				Classement des compétiteurs	Classement Trophée Elite	Classement Interclubs
1	ES MASSY NATATION [7e]	18 229 pts	171	10 275 pts	4 126 pts	3 828 pts
2	CNO ST-GERMAIN-EN-LAYE [16e]	14 878 pts	138	7 795 pts	3 479 pts	3 604 pts
3	AAS SARCELLES NATATION 95 [20e]	13 156 pts	76	8 295 pts	3 457 pts	1 404 pts
4	CLUB DES NAGEURS DE PARIS [27e]	11 777 pts	170	7 560 pts	349 pts	3 868 pts
5	SN VERSAILLES [31e]	11 602 pts	164	6 110 pts	2 083 pts	3 409 pts
6	STADE FRANÇAIS O COURBEVOIE [33e]	11 217 pts	83	6 420 pts	2 369 pts	2 428 pts
7	CN MELUN VAL DE SEINE [43e]	10 150 pts	95	6 105 pts	2 089 pts	1 956 pts
8	CA ORSAY [44e]	10 100 pts	130	6 305 pts	457 pts	3 338 pts
9	US VILLEJUIF NATATION [46e]	9 694 pts	103	5 720 pts	665 pts	3 309 pts
10	CLAMART NATATION 92 [48e]	9 503 pts	79	5 065 pts	1 714 pts	2 724 pts

▶ ERFAN : Formation BNSSA

L'ERFAN Ile-de-France lance deux formations BNSSA du lundi 21 au samedi 26 février 2022 (1ère semaine des vacances scolaires).

L'une se déroulera à Montreuil (93) en partenariat avec le territoire Est-Ensemble :

Voici le lien pour le dossier d'inscription :

<https://iledefrance.ffnatation.fr/rsc/1592/fichiers/dossiers/6017.pdf>

L'autre se déroulera à Evry Courcouronnes (91) en partenariat avec le territoire Grand Paris Sud.

Voici le lien pour le dossier d'inscription :

<https://iledefrance.ffnatation.fr/rsc/1592/fichiers/dossiers/6019.pdf>

L'examen du BNSSA se déroulera le samedi 26 février 2022 après-midi.

Les inscriptions sont possibles jusqu'au vendredi 11 février 2022 par mail à erfan@lif-natation.fr.

N'hésitez pas à inscrire les jeunes de vos clubs. Ils ont plus de 17 ans, ils sont passionnés de natation et souhaitent être sauveteur lors de la période estivale : Alors la formation BNSSA est faite pour eux. Le BNSSA est également la première étape pour ensuite passer le BPJEPS AAN et devenir maître-nageur sauveteur.

Tu veux devenir sauveteur

Ile de France Natation
ERFAN ILE DE FRANCE

FORMATION BNSSA
STAGE DU 21 AU 26 FÉVRIER 2022

2 LIEUX: MONTREUIL (93)
EVRY-COUCOURONNES (91)



▶ INFORMATIONS INSTITUTIONNELLES

LinkedIn Ligue Ile-de-France de natation :



Retrouvez-nous désormais sur le réseau LinkedIn :
<https://www.linkedin.com/company/ligue-ile-de-france-de-natation>

Visite Centre d'Accession et de Formation CAF de MELUN le 7 janvier 2022

Les traditionnelles visites techniques dans les CAF et clubs ont repris en ce début d'année. Ces visites, permettent à la Direction Technique de la Ligue Ile-de-France de Natation de garder le contact de terrain avec les CAF, essence même du métier de Conseiller Technique, mais également d'échanger autour de différents sujets en vue d'optimiser le fonctionnement des structures d'accession au haut niveau.



Damien ACOULON (entraîneur au CN MELUN VAL DE SEINE) - Dominique BASSET (Directeur Technique Régional de la Ligue IDF de Natation) - Hervé PIQUEE (Directeur technique et responsable du CAF de Melun)

Numéro dédié à la prévention et à la protection des enfants en danger ou en risque de l'être.

<https://www.allo119.gouv.fr/>

**Enfants en danger ?
Parents en difficulté ?**
Le mieux, c'est d'en parler !



ALLÔ ENFANCE EN DANGER

Good Eye/D 101 45 46 06 06

Besoin d'aide ?

Sur notre site :



www.allo119.gouv.fr



DECLINAISONS DES MESURES SANITAIRES POUR LE SPORT AU 3 JANVIER 2022 (MAJ 6 JANVIER)Mise à jour au 6 janvier 2022 ^{1/4}

Déclinaison des mesures sanitaires pour le sport du 3 janvier au 24 janvier 2022*

À partir du 15 janvier 2022, et sous réserve de l'adoption par le Parlement,
le Pass vaccinal se substituera au Pass sanitaire

MESURES SANITAIRES GÉNÉRALES FIXÉES PAR LE MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

Il est impératif d'appliquer les mesures définies par le ministère des Solidarités et de la Santé dans le champ du sport. Pour en prendre connaissance :
https://sports.gouv.fr/IMG/pdf/protocole_sanitaire_socle_mss_maj_30-12-21.pdf

LE PASS SANITAIRE

Qu'est ce que le Pass sanitaire ?

Présenter soit :

- un schéma vaccinal complet ;
- un test PCR ou antigénique négatif de moins de 24h ;
- un certificat de rétablissement de la Covid-19.

<https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>

Qui contrôle le Pass sanitaire ?

Le responsable de l'équipement ou l'organisateur de l'activité désigne les personnes habilitées à effectuer le contrôle du Pass sanitaire. Ce sont les personnes qui contrôlent habituellement l'accès ou à défaut celles qui organisent l'activité.
Un registre doit mentionner les personnes en charge du contrôle.
Les équipements habituellement non contrôlés (accès libre ou en autonomie) où la pratique n'est pas organisée, ne sont pas soumis au contrôle du Pass sanitaire.

PORT DU MASQUE

ERP PA et ERP X

En complément du Pass sanitaire, le port du masque est obligatoire et il est formellement interdit de le retirer même momentanément dans les équipements sportifs couverts et de plein air (ERP X et PA), excepté au moment de la pratique sportive et de son encadrement effectif.

Espace public
(y compris plages, plan d'eau et lacs)

Le préfet de département peut, par arrêté, rendre le port du masque obligatoire. Il doit alors être porté de façon continue, excepté au moment de la pratique sportive.

La mise en place d'un cahier de rappel s'impose dans les ERP de type X. Il permet de mettre en œuvre le « contact tracing » lorsque l'établissement a été fréquenté par une personne contaminée. Il peut être numérique en utilisant l'application TousAntiCovid (signal).

Toutes les informations sont disponibles ici : <https://qrcode.tousanticovid.gouv.fr/>

* Version actualisée le 6 janvier.

 GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS  0 800 130 000
(appel gratuit)

GESTION DES CAS POSITIFS ET DES CAS CONTACTS	
	<p>Les règles d'isolement et de quarantaine ont fait l'objet d'évolutions importantes en tout début d'année, prévoyant notamment la réduction des durées d'isolement et l'aménagement des règles pour les cas contact. Elles sont consultables sur le site du ministère en charge de la santé.</p> <p>https://solidarites-sante.gouv.fr/actualites/actualites-du-ministere/article/evolution-des-regles-d-isolement-et-de-quarantaine</p> <p>Concernant en particulier les personnes cas contact ayant un schéma vaccinal complet (rappel réalisé conformément aux exigences du pass sanitaire), il n'y a plus de quarantaine, mais application stricte des mesures barrières, limitation des contacts, etc. Elles doivent réaliser un test TAG ou RT-PCR dès qu'elles apprennent qu'elles sont cas contacts, puis effectuer des autotests à J2 et J4 après le dernier contact avec la personne positive. En cas d'autotest positif, il convient de confirmer le résultat par un TAG ou un test RT-PCR. Si le test est positif, la personne devient un cas et démarre un isolement.</p> <p>La poursuite de la pratique sportive d'un cas contact peut se poursuivre dans le strict respect de ces prescriptions.</p>
PRATIQUANTS DE LOISIR ET DE COMPÉTITION	
Majeurs et mineurs de + de 12 ans dont sportifs de haut niveau et sportifs professionnels	<p>Obligation du Pass sanitaire en ERP X et ERP PA sauf pour les activités non soumises à déclaration ou autorisation préfectorale organisées dans l'espace public.</p> <p>Les organisateurs des épreuves sportives de masse rassemblant plusieurs milliers de participants en simultané doivent empêcher tout rassemblement statique de plus de 5 000 personnes et exiger le respect d'une distanciation d'un mètre avec port du masque jusqu'au départ des sportifs (mise en place de vagues de départ, zones délimitées avant le départ).</p> <p>Toutes pratiques autorisées.</p> <p>Pour les épreuves sportives se déroulant dans l'espace public, le contrôle du Pass sanitaire doit être effectué le jour même.</p>
Mineurs de - de 12 ans	<p>Exemption du Pass sanitaire mais respect des protocoles.</p> <p>Les jeunes qui auront 12 ans en cours d'année disposeront d'un délai de 2 mois pour présenter leur Pass sanitaire.</p>

Sont assimilés à des ERP X ou PA, les « ERP éphémères » et les « ERP par destination ».

Les ERP « éphémères » : Il s'agit d'équipements assimilables à des ERP de type PA, aménagés le cas échéant dans les conditions fixées par la réglementation ERP de droit commun, qui ont vocation à être désinstallés à l'issue de l'évènement. C'est un cas de figure assez classique que nous rencontrons lors d'évènements sportifs pas obligatoirement soumis à déclaration et/ou autorisation.

Les ERP « par destination » : Il s'agit de bâtiments, locaux ou enceintes, qui ne sont pas répertoriés comme ERP, dont la fréquentation est nécessaire à la mise en place des activités du seul public qui y accède, sans que l'activité, organisée par un établissement d'activités physiques et sportives (EAPS), ne s'y déroule forcément. Il peut s'agir d'un lieu de rendez-vous ou d'accueil, d'un lieu de stockage de matériel ou de produits.

Pour mettre en œuvre le Pass sanitaire : <https://www.gouvernement.fr/pass-sanitaire-toutes-les-reponses-a-vos-questions>

SPORT SCOLAIRE	
Mineurs et majeurs	<p>Exemption du Pass sanitaire pour les élèves (majeurs ou mineurs) et leurs enseignants dans tous les lieux d'enseignement de l'EPS habituels : piscines, gymnases...</p> <p>Les protocoles scolaires en vigueur sont consultables sur le site du ministère de l'Éducation nationale. Il convient de noter en particulier que le protocole sanitaire scolaire de niveau 3 est en vigueur pour les écoles primaires. Cela signifie que les activités physiques et sportives se déroulent en principe en extérieur. Toutefois lorsque la pratique en intérieur est indispensable (intempéries, disponibilité des installations, etc.), seules les activités de basse intensité compatibles avec le port du masque et une distanciation de 2 mètres sont autorisées.</p> <p>Exemption de l'obligation du port du masque pendant les activités aquatiques.</p> <p>https://www.education.gouv.fr/covid19-mesures-pour-les-ecoles-colleges-et-lycees-modalites-pratiques-continuite-pedagogique-et-305467</p>
BÉNÉVOLES ET SALARIÉS ACCUEILLANT DU PUBLIC DANS LES ERP ET LES ÉVÉNEMENTS CONCERNÉS	
Mineurs et majeurs	Obligation du Pass sanitaire et du port du masque.
SPECTATEURS	
Équipement extérieur (ERP PA) , Équipement intérieur (ERP X) ou ERP de plein air éphémère	<p>Pass sanitaire et port du masque obligatoires dès la 1^{re} personne et respect des gestes barrières.</p> <p>Le nombre de personnes accueillies ne peut excéder 2 000 dans les établissements sportifs couverts et 5 000 dans les établissements de plein air. L'organisateur fait respecter la distanciation physique entre les spectateurs selon les prescriptions en vigueur (loi et protocoles). Celles-ci prévoient une distance physique de 2 mètres en milieu clos et en extérieur lorsque le port du masque n'est pas possible. Une distanciation physique d'au moins un mètre doit être respecté en tout lieu et en toute circonstance.</p> <p>Il est recommandé qu'une distance minimale d'un siège soit laissée entre les sièges occupés par chaque personne assise ou chaque groupe jusqu'à dix personnes venant ensemble.</p>
VESTAIRES COLLECTIFS	
	Ouverts.

À noter que :

- En l'absence de port du masque, et sans préjudice des règles qui le rendent obligatoire, la distanciation est portée à deux mètres
- Le port du masque est obligatoire dans les aéroports, les avions, les navires à passagers, véhicules de transport en commun, gares.



GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS



0 800 130 000

(appel gratuit)

RESTAURATION, BUVETTE	
ERP X et PA	<p>Dans les bars et restaurants ou espaces délimités assimilables intégrés dans des enceintes sportives, la consommation de nourriture et de boissons est autorisée si et seulement si elle est assise, servie par un professionnel de la restauration dans le respect du protocole HCR et se déroule avant ou après les rencontres. Elle est interdite dans les autres établissements recevant du public, notamment dans les espaces culturels et sportifs (buvettes, hospitalités en loges...), lors des moments de convivialité, des réunions associatives, des réceptions diverses, etc.</p> <p>Pour l'application du présent protocole la vente de boisson et d'alcool est interdite.</p> <p>https://www.economie.gouv.fr/files/files/directions_services/covid19-soutien-entreprises/20211019_Protocole_sanitaire_secteur_HCR_Traiteurs.pdf</p>
VIE DÉMOCRATIQUE ASSOCIATIVE	
	<p>Les associations sportives organisant des réunions de travail (AG/CD) qui ne peuvent être reportées doivent systématiquement privilégier le distanciel. Dès lors que leur organisation en présentiel s'avère impérative, elles doivent se dérouler dans le strict respect des mesures barrières.</p> <p>Le contrôle du Pass sanitaire peut être mis en place par l'organisateur. Les regroupements ou les séquences à caractère festif ou convivial sont à proscrire.</p> <p>L'application du protocole national en entreprise est préconisée pour ce qui relève des dispositions du droit commun : https://travail-emploi.gouv.fr/le-ministere-en-action/coronavirus-covid-19/protection-des-travailleurs/protocole-national-sante-securite-salaries</p>
DOCTRINE FRONTIÈRE	
	<p>Retrouvez toutes les informations relatives aux déplacements internationaux des sportifs professionnels ou de haut niveau sur le site du ministère de l'Intérieur :</p> <p>https://www.interieur.gouv.fr/Actualites/L-actu-du-Ministere/Attestation-de-deplacement-et-de-voyage</p> <p>Le déplacement des sportifs professionnels et des sportifs de haut niveau est reconnu comme un motif professionnel impérieux et s'effectue dans le respect des protocoles en vigueur et des autorisations données par les pouvoirs publics.</p>

Offres d'emploi



Les offres d'emploi publiées sur le site de la Ligue sont ici en lien

<https://iledefrance.ffnatation.fr/script/dossiers.php?idtyp=2&idrub=115>

